

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE

DU 23 JUIN 2017

Représentants de l'administration titulaires M.Mounier, Chef division des personnels enseignants 1^{er} degré-DSDEN - M.Lemaitre, Proviseur Lycée Sembat, Sotteville les Rouen - Mme Bouhelier, Chef division examen et concours

suppléants : M.Mahieu, proviseur lycée Lemonnier, Petit Quevilly - Mme Khelali, Chef division personnels encadrement et Atoss - Mme Leroux-Lecoq, Chef bureau DEPATSS 2

Représentants du personnel

Membres titulaires HC Mme Lévêque lycée Ango Dieppe, SNICS FSU

Mme Lemerle Université Rouen SNICS FSU – **CS** : Mme Lemair, Lycée Vallée du Cailly Deville les Rouen SNICS FSU- M. Benbrahim, Collège Langlois SNIES UNSA – **CN** : Mme Veron LP Bartholdi Barentin SNICS FSU - Mme Fleury Collège Bernard Le Grand Quevilly SNICS FSU

Membres suppléants HC Mme Durand, Collège Schweitzer Neufchâtel en Bray SNICS FSU

CS : Mme Saint Martin, LP Pierre et Marie Curie Bolbec SNICS FSU - Mme Godard, collège Marceron Monfort sur Risle SNIES UNSA

Suite à la lecture de notre déclaration préalable, des points ci-dessous ont été repris par Mme Khelali :

Concours 2017 (11 admissibles /91 inscrits/63 présents) : l'administration ouvre peu de postes car l'exercice de prévision se fait en sept-oct de l'année précédente =} contraintes // loi de finance. Les postes provisoires ne sont pas comptabilisés ; seuls comptent les postes définitifs

Cette année, il n'y a eu que **2 infirmières retenues sur liste complémentaire**, les 52 autres infirmières n'avaient pas le profil (listées en fonction des compétences) ! Pour information, les textes autorisent de constituer une liste complémentaire deux fois supérieure à la liste principale.

Recrutement par Voie de détachement : L'administration rappelle que la voie du détachement est permise par les statuts FP ; C'est une voie que le ministère invite à utiliser ; elle n'est cependant utilisée que s'il reste des postes vacants

Le SNICS a demandé un vote sur le recrutement par voie de détachement. Le SNICS souligne que la préparation du concours permet aux futurs professionnels d'anticiper leur intégration à l'Education Nationale. Seul, le SNICS a voté contre ce mode de recrutement « détachement ».

Question du SNICS: qui participe au recrutement par voie de détachement ?

Réponse : Mme Cisterne (ICTR) et Mme Pajot (personnel administratif secrétariat). Mme Cisterne évalue les compétences, la motivation, l'identification des enjeux ; le dossier est étudié ...

Il n'y a pas de composition réglementaire du jury ; c'est la rectrice qui désigne.

Le SNICS souligne qu'il serait pertinent qu'un chef d'établissement participe au jury afin que ce recrutement se fasse sur les mêmes critères que l'épreuve orale du concours : demande appréciée par les proviseurs présents à la CAPA

Statistiques : un groupe de travail sera mis en place par le DGESCO pour l'année prochaine car d'autres académies ont aussi fait remonter que le contenu des documents à renseigner n'était pas en adéquation avec nos missions.

Frais de transports Mme Khelali va transmettre au service associé

PAF: Trop tôt pour intégrer notre demande de formations qualifiantes pour les IDE EN.

Site académique : est en refonte actuellement ; vigilance est de mise // remise à jour des données et les webmasters du rectorat vont travailler dessus

Communication syndicale Selon Mme Khelali, les OSTIC ont pour mission de simplifier la communication syndicale, mais elle va aussi se renseigner

Postes liés avec 2 postes très éloignés géographiquement : l'agent n'utilisera que 50% du temps. Les liaisons seront à revoir en groupe de travail l'année prochaine.

Mme Khelali donne l'information que l'ONI a interpellé le rectorat par une saisine officielle. Les personnels non inscrits à l'Ordre vont recevoir un courrier du recteur.

Mouvement Titulaires

Inter académique : 5 collègues obtiennent leurs mutations vers d'autres académies.

Les stagiaires n'ont pas le droit à la mobilité mais peuvent muter avant les affectations concours

+ réintégration d'une collègue après un congé de longue maladie

Intra académique : 20 collègues sur 50 ont obtenu leur mutation - *2 mesures de carte scolaire titulaire - *2 mesures de jumelage titulaire - * 3 postes vacants profilés - *9 collègues avec dossiers médicaux et sociaux / 6 ont obtenu leur mutation dont 1 à titre provisoire

L'administration a conscience des difficultés médicales et des situations sociales difficiles des collègues ayant présenté un dossier mais toutes les demandes ne peuvent aboutir faute de postes vacants

Détachement

5 collègues ont demandé ; 1 contingent entrant pour cette année

Rappel : les lauréats concours sont affectés avant les accords de détachement

Titularisation

Les 5 collègues proposées obtiennent leur titularisation

Postes vacants restants

A la fin de la CAPA , il reste 5 postes vacants

RÉAJUSTEMENT DE CAPA 3 JUILLET 2017

Depuis précédente CAPA :Attente d'une réponse d'une collègue pour affiner - ½ poste libéré par une collègue

Suite aux modifications, il reste **7 postes en internat**

1 poste inter académique supplémentaire - 1 collègue quitte l'académie pour une autre académie -1 collègue change de ministère